République et canton de Genève

Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 16 novembre 2021

Salle du Conseil municipal – Mairie provisoire

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Présidente	
Guy MUSY - EPA	Vice-Président	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAULT-BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	*Excusé*
Nicole IMHOF - LC			

Administration : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale.
Excusé : M. Eric WEHRLI, Conseiller municipal.
Public : /

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 octobre 2021.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions.**
   a) Rapport de l'Association NOCTAMBUS. Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2021. M. Guy MUSY, délégué.
   b) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du mercredi 6 octobre 2021. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
   c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 9 novembre 2021. M. Jean-Luc RICHARDET, Président (Délibérations N^{os} 043 – 044 -045).
5. **Projets de délibérations.**
   - **Délibération N° 2020-2025 D – 043** – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
   - **Délibération N° 2020-2025 D – 044** – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.
   - **Délibération N° 2020-2025 D – 045** - Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 493'200 F destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
6. **Projet(s) de motion(s).**
7. **Projet(s) de résolution(s).**
8. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
9. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
10. **Questions écrites ou orales.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, ci-après Mme la Présidente, ouvre la séance à 19h.02 et salue l'Assemblée. Elle excuse l'absence de M. Eric WEHRLI.

En préambule, Mme la Présidente remercie l'exécutif pour la soirée passée à la Revue et au restaurant. Il était agréable pour les membres du Conseil municipal de se retrouver en-dehors de la salle du Conseil municipal.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 octobre 2021.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 19 octobre 2021.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT cite la phrase suivante : « Mme Caroline DOMBRE spécifie qu'un bénévole viendra installer 300 bougies dans la classe située devant la Mairie ». Or, il ne s'agit pas de la classe mais de la place située devant la Mairie. Elle souligne en sus une coquille en page 4 où il s'agit de remplacer « su » par « du » dans la phrase « dans le cadre du CoHerAn ».

Sous réserve des amendements, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour ne fait pas l'objet de remarques.

L'ordre du jour est approuvé.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

Mme la Présidente informe que les communications du bureau sont les suivantes :

- *Droit d'opposition du Conseil municipal. Courrier de l'ACG du 21.10.2021. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 23 juin 2021. Procès-verbaux d'entrée en force :*
  - *Subvention d'investissement octroyées à la création de places de crèche. 5'000 F par place (2022) ;*
  - *Bibliobus. 740'000 F (2022) ;*
  - *Enveloppe attribuée à des dépenses culturelle. 1'000'000 F (2022) ;*
  - *Enveloppe attribuée à des dépenses sportives. 300'000 F (2022) ;*
  - *Projets d'investissements informatiques généraux. 1'000'000 F (2022) ;*
  - *Charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). 7'400'000 F (2022) ;*
  - *Grand Théâtre. 2'500'000 F (2022) ;*
  - *Dispositif d'urgence sociales destiné aux sans-abris. 1'000'000 F (2022) ;*
  - *Pro Senectute. Aînés. 1'000'000 F (2022) ;*
  - *Dépassement de l'enveloppe culturelle 2021. 31'150.00 F.*

- *Droit d'opposition du Conseil municipal. Courrier de l'ACG du 25.10.2021. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 octobre 2021.*
  - *Reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F du FI destinée aux indemnisations pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire du COVID-19. Délai d'opposition : 9 décembre 2021.*

Les deux dossiers de l'ACG ont été mis sur CMNet.

- *Démission annoncée de M. Jérôme JACQUIER à la fin de l'année. Mme la Présidente le remercie pour sa contribution.*

- *Calendrier des séances. 1er semestre 2022. Le document sera mis sur CMNet. Il a déjà été envoyé aux présidents des commissions. Il n'a pas fait l'objet de remarques.*

- *Voyage du Conseil municipal. Vote à bulletin secret. Mme la Présidente nomme avec leur accord M. Alexandre SOUCAS et M. Giuseppe RICCIUTI en tant que scrutateurs. Un bulletin est distribué aux personnes présentes qui devront écrire le choix de la destination. M. le Maire Pascal WASSMER demande à chaque groupe de récapituler la destination proposée. Mme la Présidente rappelle que l'EPA proposait la Landsgemeinde de Glaris et Le Centre suggérait un voyage à Florence. M. Yves GUBELMANN annonce que le PLR a retenu un voyage au Tessin. Il est ensuite procédé au dépouillage des scrutins.*

  ⇨ *9 votes pour Florence, 6 pour Glaris et 4 pour le Tessin. La proposition du voyage à Florence l'emporte.*

  M. le Maire indique qu'il conviendra de fixer une date qui ne tombe pas sur le jeûne genevois en raison de difficultés pour les enseignantes de prendre congé ce jour-là. Un doodle sera envoyé aux membres du Conseil municipal avec plusieurs propositions de date.

  Mme Stéphanie BARON LEVRAT se demande comment se passera le transport, ce à quoi M. le Maire répond que le mode de transport doit encore être étudié.

- *Courrier du syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (communication arrivée le jour même de la présente séance). Résolution du personnel sous contrat FASe réunie en assemblée générale le 21 octobre 2021 relative au projet de retrait de l'État de la FASe dans le cadre des transferts de charges État/communes. Le courrier sera mis sur CMNet.*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à M. Guy MUSY, délégué à l'association NOCTAMBUS.

a) Rapport de l'Association NOCTAMBUS. Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2021. M. Guy MUSY, délégué.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT désire savoir s'il n'y aura pas d'impact budgétaire sur 2022 et si l'exécutif a déjà réfléchi à l'une des deux options présentées dans le rapport.

Au sens de M. le Maire Pascal WASSMER, une discussion doit intervenir avec Anières, Hermance, Corsier et Collonge-Bellerive. L'association souhaite dresser le décompte des montées et descentes sur le territoire de ces communes. Cependant, ces communes sont limitrophes avec la France donc elles ne paient pas forcément que pour des communiers. Par ailleurs, la question de la desserte se pose. Les communes qui ont déjà des avantages au niveau des transports publics (par exemple avec le CEVA) n'ont pas les plus grandes augmentations. Ce sont donc les quatre communes susmentionnées qui sont desservies le moins par les transports publics qui auront la plus grande augmentation. Ces communes s'étaient concertées avant l'AG pour prendre position. Il est à présent nécessaire de mener une discussion pour savoir comment aborder ce point. Le débat n'a pour le moment pas encore eu lieu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Guy MUSY pour son rapport.

📂 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la Présidence à M. Guy MUSY durant le point qui la concerne, soit le rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC), tenant compte du fait qu'elle en est la déléguée.

b) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du mercredi 6 octobre 2021. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

M. Guy MUSY remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

Mme Anita PORDES relate avoir été approchée par un communier qui ne pouvait pas mettre son enfant en bas âge en crèche. Il y a vraisemblablement un certain nombre de places pour une tranche d'âge. Cela explique que certaines places sont vides tandis que d'autres sont surchargées, ce que confirme Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

Mme Anita PORDES s'enquiert de la raison de cette obligation et soulève la possibilité de faire basculer quelques places des plus grands chez les petits.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER explique que les deux nouvelles crèches sont entièrement bâties pour offrir quatre espaces différents avec des groupes multi-âges (de 4 mois jusqu'à l'entrée en 1P). Il est nécessaire que les tranches d'âges soient respectées à l'intérieur des groupes. Ce système est un peu restrictif mais la commune a accepté ce projet pédagogique.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH ajoute qu'il y a un nombre fixe pour chaque tranche d'âge. Il n'est toutefois pas possible de basculer des places sur une autre tranche d'âge.

Mme Anita PORDES constate que la commune va payer des places vides.

Mme l'Adjointe souligne qu'il est normal d'avoir moins de plus grands à l'ouverture d'une nouvelle crèche car ils restent souvent dans la même crèche. Si la commune pouvait facilement échanger des places, elle l'aurait déjà effectué. Il suffit qu'il y ait beaucoup de naissances en même temps pour que le nombre de places ne soit pas suffisant.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rapporte que le coût d'une place de crèche coûte entre CHF 27'000.- et CHF 28'000.-. Il se demande si les parents paient sur 10 mois, ce qu'affirme Mme Corinne ALHANKO-BAUER. M. Pierre-Yves DECHEVRENS aimerait ensuite savoir si les CHF 5'000.- de subvention versée par l'ACG pour 2022 sont déjà prévus dans le coût.

D'après Mme Corinne ALHANKO-BAUER, la subvention concerne 2022. Elle précise que la subvention de CHF 5'000.- est versée pour la création de places de crèche.

M. le Maire Pascal WASSMER mentionne qu'il s'agit du FIDU (sur lequel le Conseil municipal va voter lors de la séance) relatif à la création d'infrastructures publiques. Les communes qui en construisent sont aidées par ce fonds, ce qui est le cas de Corsier et de Vésenaz.

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD revient sur l'intervention de Mme Anita PORDES. Elle souhaite savoir si le problème de remplissage n'a pas été identifié avant la mise en place du système. À cela, Mme l'Adjointe répond par l'affirmative. Il était prévu que quelques places des 3-4 ans n'allaient pas être remplies. La commune reçoit plus de subventions pour la création de nouvelles places de crèche. En outre, les objectifs sont largement atteints en l'espèce.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER complète en observant que plusieurs parents qui avaient réservé une place de crèche ont choisi un autre mode de garde pendant le covid. Ils ont décommandé leur réservation dans les nouvelles crèches qui ouvraient car le mode de garde utilisé pendant le covid leur convenait plus qu'une place en crèche.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se pose la question des activités extérieures à la crèche de Corsier car les deux autres crèches de Vésenaz disposent d'espaces extérieurs. Pour avoir visité la crèche de Corsier en son temps, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se souvient de la présence de vélos-cargo avec quelques places pour transporter les enfants.

Mme l'Adjointe informe que la crèche de Corsier a dû élaborer un projet pédagogique qui tienne compte de l'espace extérieur réduit. Mme l'Adjointe témoigne que les enfants sont souvent dehors en semaine (ils se promènent plutôt à pied).

M. Jean-Luc RICHARDET spécifie à l'intention de M. Pierre-Yves DECHEVRENS que le projet de budget 2022 prévoit un montant de CHF 815'938.- pour les 29 places (3 places sont prêtées à Corsier comme le relève Mme l'Adjointe).

Mme Corinne ALHANKO-BAUER signale que le coût des 29 places se monte à CHF 815'964.-. Elle salue ensuite les qualités du jeune directeur de Corsier qui axe ses sorties sur la découverte de la nature (marchés, champs). Le directeur travaillait auparavant à l'Île aux Mômes.

Puis, M. Guy MUSY repasse la présidence à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la suite de la séance.

🗁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET, Président de la commission « Finances ».

c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 9 novembre 2021. M. Jean-Luc RICHARDET, Président (Délibérations N^{os} 043 – 044 -045).

En ce qui concerne le personnel, M. le Maire Pascal WASSMER indique que la commune va engager un nouveau responsable pour le service technique d'Anières. Il y a à l'heure actuelle un responsable du STIC pris en charge par le budget d'Hermance (Anières s'en occupait précédemment). À partir du 1er janvier 2022, chaque commune fonctionnera indépendamment. Il est donc nécessaire d'engager une personne (cela avait déjà été prévu dans le budget car la personne aurait été prise par Anières dans le futur). En sus, un poste de responsable administratif sera mis au concours pour remplacer Mme Dominique LAZZARELLI et le patrouilleur scolaire (poste créé dernièrement) sera maintenu en 2022.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son rapport.

🗁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 043.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 043 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 043 **– Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.**

Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **21'122'201.00 F** aux charges et de **21'146'114.00 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **23'913.00 F** ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **23'913.00 F** et résultat extraordinaire de **0 F ;**

Attendu que l'autofinancement s'élève à **3'683'869.00 F ;**

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à **31 centimes** ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **15'941'213.00 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **15'941'213.00 F** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **3'683'869.00 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **12'257'344.00 F** ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 9 novembre 2021 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)

par 15 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **21'122'201.00 F** aux charges et de **21'146'114.00 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **23'913.00 F**.
   Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **23'913.00 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **31 centimes**.

3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de **12'257'344.00 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 044.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 044 – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI donne lecture d'une prise de position pour le groupe EPA. La proposition soumise au Conseil municipal dans le cadre du budget 2022 consiste au dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle.

Le groupe EPA est partagé quant à la pertinence de ce dégrèvement jugeant que le mécanisme des prélèvements de cette taxe est injuste et obsolète, qu'Anières compte des artisans et des indépendants (de petits entrepreneurs, agriculteurs, viticulteurs et restaurateurs) et qu'Anières est une commune aisée qui peut se passer de cette ressource budgétée pour 2022 à CHF 35'000.- pour assurer et développer ses politiques publiques. Mais, en conservant cette taxe, Anières se montre solidaire des autres communes qui, sans celle-ci, ne pourraient pas assurer leurs prestations (elle représente environ 100 millions de francs pour la Ville de Genève), et solidaire des entreprises et entrepreneurs installés dans les communes qui appliquent cette taxe. Ainsi, au vu de ces différentes approches, certains élus d'EPA voteront le dégrèvement de cette taxe à 100 % et d'autres s'abstiendront. Pour conclure, EPA se réjouit qu'un débat puisse être lancé à la suite de l'aboutissement de l'initiative sur l'abolition de la taxe professionnelle communale, débat qui permettra de remplacer ce mécanisme de taxation par la mise en œuvre d'une fiscalité équitable.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 044 **– Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 9 novembre 2021 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)

par 9 oui – 1 non – 5 abstentions

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **100 %.**

****

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 045.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération No 2020-2025 D – 045 – Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 493'200 F destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 045 **– Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 493'200 F destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux

quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit publique dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la Commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)

par 15 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 493'200 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462

"subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 0290.36602 dès 2023.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de proposition.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

****

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Fibre optique

M. le Maire rappelle que l'inauguration de la fibre optique aura lieu le jeudi 18 novembre à 19h00 dans la salle communale.

****

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

****

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

Bons de solidarités

M. l'Adjoint informe que les bons d'une valeur de CHF 20.- seront distribués à la fin du mois de novembre/au début du mois de décembre dans chaque ménage. Ils seront valides jusqu'au 31 décembre 2021.

Fenêtres de l'Avent

M. l'Adjoint précise qu'elles auront lieu le 3 décembre, le 8 décembre, le 17 décembre et le 18 décembre (devant la Mairie d'Anières en lien avec un projet de Caritas).

Fête de l'Escalade

M. l'Adjoint relate qu'elle aura lieu le vendredi 10 décembre (cortège avec les enfants et fondue, raclette et soupes offertes à la population dans la salle communale).

Noël de l'école et Saint Sylvestre

M. l'Adjoint rapporte qu'il se tiendra le mardi 21 décembre tandis que la Saint Sylvestre se tiendra le 31 décembre avec les aînés.

Monopoly genevois

M. l'Adjoint annonce que la commune vient de recevoir un monopoly des communes. Anières a pris deux cases (images de la Côte d'Or et douane de Chevrens) sur ce monopoly genevois qui va être mis en vente à la commune et dans les magasins de jouets pour CHF 60.- ou CHF 70.-. Il pourrait également être distribué comme cadeau de fin d'année ou de début d'année (accueil des nouveaux habitants par exemple).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Fête de l'Escalade

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande si le Conseil municipal servira l'apéro lors de la fête de l'Escalade, ce que confirme M. l'Adjoint Pascal PECAUT. Ce dernier précise que le Conseil municipal servira l'apéritif et le vin chaud à l'intérieur avant l'ouverture du bar.

****

Mme la Présidente laisse la parole à M. Yves GUBELMANN.

Signalétique

En raison des nombreux travaux sur le domaine public ou privé sur la commune, M. Yves GUBELMANN encourage l'exécutif, si cela ressort de sa responsabilité, de s'assurer que la signalétique est bien mise en œuvre.

Par exemple, il manque un panneau à sens unique en rentrant depuis Genève sur la rue de l'Ancien Lavoir. En outre, le chemin de Bassy et le chemin des Courbes qui débouchent sur la route d'Hermance sont utilisés comme des parkings par les gens d'un chantier. Bien que M. Yves GUBELMANN n'ait rien contre cela car ils doivent travailler, il serait préférable que les voitures puissent passer dans un sens ou dans l'autre. Enfin, M. Yves GUBELMANN relève que la signalétique pour accéder à la salle communale (notamment pour le festival de la BD ayant eu lieu le 13 novembre) ou à la Mairie pose problème la nuit car il fait très sombre.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que le chantier sur l'Ancien Lavoir a ouvert le jour même de la présente séance. M. le Maire a déjà eu des retours, notamment des voitures qui faisaient des marches arrière. La commune va donc intervenir auprès de l'entreprise pour qu'elle fasse le nécessaire dès le lendemain matin de la présente séance.

****

Mme la Présidente cède la parole à M. Philippe GAILLARD.

Vélos

M. Philippe GAILLARD s'enquiert des vélos électriques. Il rapporte en avoir essayé un qui ne fonctionnait pas.

M. le Maire Pascal WASSMER indique ne pas être au courant de ce problème. En principe, l'entretien est effectué régulièrement. Il désire savoir si les vélos n'avaient pas d'alimentation électrique. Si tel est le cas, il convient d'informer la Mairie rapidement pour qu'elle puisse intervenir.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH aimerait obtenir plus d'explications de la part de M. Philippe GAILLARD. Celui-ci spécifie qu'il s'est branché sur le système avec son téléphone mais qu'il était marqué « hors service ».

M. le Maire prend note du point.

****

Mme la Présidente cède la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Route de Thonon

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle la dangerosité de la route de Thonon pour la traversée à pied. En prenant le bus 38 ou le bus G, il est impossible de traverser cette route. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a conscience que le problème ne se situe pas au niveau d'Anières mais au niveau cantonal. Elle soumet la possibilité de mettre une installation provisoire qui permette de traverser la route de manière sécuritaire car les requérants qui habitent à l'Hospice Général ne peuvent pas traverser la route avec leurs courses. Elle trouve que la situation n'est pas possible par rapport aux piétons ou aux résidents de l'Hospice Général.

M. le Maire Pascal WASSMER confirme que la Mairie étudie ce problème depuis le début de la législature précédente avec le ralentissement de la douane car la volonté était de faire déplacer les arrêts de bus. Plusieurs propositions avaient en ce sens étaient amenées devant le délibératif. La dernière mouture est attendue pour pouvoir la présenter vis-à-vis du ralentissement, des arrêts de bus et des passages piétons. Si la commune veut demander quelque chose, elle doit passer par le Département, ce qui n'est pas une chose légère. M. le Maire peut toutefois demander.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI considère que la situation n'est pas acceptable.

M. le Maire mentionne qu'il est intervenu auprès du Conseiller d'État en charge pour connaître l'état d'avancement du dossier. En sus, le service concerné est relancé à chaque rencontre. L'administration fait le maximum. Or, il semble que cela ne soit pas la priorité du Canton.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI s'interroge quant à l'éventualité d'installer un écriteau qui précise que la douane se traverse à 20 km/h ou un radar.

M. le Maire relate que la commune avait essayé de mettre cela en place au début.

M. Yves GUBELMANN souligne avoir vu le matin même de la présente séance le bus G traverser la douane à plus de 50 km/h ce qui n'est pas tolérable. En outre, les chicanes ne semblent pas faire d'effet. M. Yves GUBELMANN suggère de mettre des signaux lumineux ou des flashs orange.

M. le Maire déclare que la commune avait essayé d'installer des signaux lumineux par le passé pour les enfants se rendant à l'école. Néanmoins, le Département avait sommé la commune de les enlever car cela ne respectait pas les règles en vigueur.

****

Mme la Présidente redonne la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Déchetterie provisoire

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rend le Conseil municipal attentif à la nécessité de fermer la déchetterie provisoire la nuit et le week-end car il n'y a pas de grille et elle est accessible à tout heure ce qui peut causer des nuisances pour les riverains. À cela, M. le Maire Pascal WASSMER répond que cette situation lui est déjà connue. La commune se penchera sur la question.

****

Bornes de recharge

La Présidente cède à nouveau la parole à M. Yves GUBELMANN.

M. Yves GUBELMANN encourage la mise en place de bornes électriques pour recharger des véhicules. Il se demande si des projets prévoient d'installer des bornes extérieures accessibles au public car il y en a de plus en plus dans le Canton.

M. le Maire Pascal WASSMER affirme que des projets sont en cours pour le futur parking souterrain. Pour le moment, il y aurait en tout cas trois bornes avec des réservations sur les autres places pour adapter selon les besoins. À ce jour, la commune ne dispose que d'une borne.

M. Yves GUBELMANN désire savoir si d'autres communes ont installé des bornes de recharge rapides et s'il y aurait une éventuelle différence en termes d'utilisation.

Selon M. le Maire, la commune va étudier cela dans le futur mais elle n'a pas analysé ce point dans le détail pour le moment.

****

La Présidente donne la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Déchetterie sur la route d'Hermance

Mme Stéphanie BARON LEVRAT relève que le container pour les petites poubelles vertes est plein depuis deux week-ends. Les gens posent donc les sacs autour. Il pourrait dès lors y avoir plus de levées ou le container est peut-être trop petit.

M. le Maire Pascal WASSMER estime que le container peut être doublé dans un premier temps. La commune regardera également ce qu'elle peut faire pour les levées. Des levées supplémentaires avaient été ajoutées pour d'autres types de déchets le samedi en raison de la hausse des fréquentations. De surcroît, la déchetterie de la route d'Hermance est facilement accessible et il n'y a pas que des communiers qui viennent déposer leurs déchets (cela a été évoqué avec des magistrats d'autres communes).

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h27.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

CANTON DE GENÈVE
COMMUNE D'ANIÈRES

Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : Délégation Association NOCTAMBUS
Assemble générale ordinaire du 28 juin 2021

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Noctambus s'est déroulée le lundi 28 juin 2021 à l'école de Commerce Nicolas-Bouvier. Les points suivants ont été présentés :

Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 19 octobre 2020.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 19 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Rapport du président

Le comité s'est réuni à cinq reprises en visioconférence. Il a poursuivi sa réflexion sur le nouveau projet de répartition financière.

Rapport d'activités 2020

Concernant la fréquentation des Noctambus, les résultats pour l'année 2020 sont :

- 257'000 voyageurs transportés;
- 50 nuits d'exploitation;
- -60% de fréquentation par rapport à l'année précédente.

Le réseau a été complètement suspendu pendant la période de confinement.

Concernant la communication, il n'y a pas eu de spot radio ou cinéma. Une nouvelle collaboration avec une agence de marketing a été mise en place. Un des objectifs est d'être plus présent sur les réseaux sociaux.

Le travail de modération dans les Noctambus est placé sous la responsabilité de huit modérateurs. En raison de la situation sanitaire, les formations continues ont dû être annulées et les modérateurs n'ont pas travaillé durant la période d'arrêt du réseau Noctambus.

Proposition de modification des statuts

Une proposition de modification de l'article 16 des statuts a été présentée afin de les mettre en conformité avec la pratique actuelle. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Comptes 2020

Les comptes 2020 ont été présentés. Le résultat de l'année montre un résultat positif de 40'000 Fr.

Projet de nouvelle répartition budgétaire et financière 2022

Le comité a présenté une proposition de nouvelle clé de répartition financière pour le réseau régional pour remplacer l'actuelle qui repose sur deux facteurs:

- la population par commune;
- le nombre de passages de bus par week-end sur le territoire communal.

Après avoir étudié plusieurs variantes, le comité a proposé d'adopter une nouvelle clé de répartition financière basée sur deux facteurs:

- maintien du montant de forfaitaire de base en fonction du niveau de base de la population de la commune au 31 décembre N-2
- nombre de descentes d'usagers sur le territoire de chaque commune en N-2.

L'assemblée générale a voté à la majorité un report de la proposition. 18 communes, dont la commune d'Anières, ont demandé le report, 6 ont accepté la proposition.

Un des arguments principaux évoqué par les partisans du report était le manque de temps à disposition pour étudier cette nouvelle proposition. En effet, celle-ci a été reçue moins de trois semaines avant l'assemblée générale, ce qui n'est pas conforme aux statuts.

A noter que l'adoption de cette nouvelle proposition aurait eu pour conséquence d'augmenter la contribution de la commune d'Anières de 110%, soit 8651 Fr de plus pour un montant total de 16'000 Fr.

Le comité a souhaité que chaque commune prenne le temps nécessaire pour étudier cette proposition. Si des modifications sont souhaitées, les communes doivent donner des indications sur les éléments qui devraient être pris en compte dans la nouvelle méthode de répartition financière.

Suite à cette prise de position de l'assemblée générale, la méthode de répartition des coûts pour 2022 sera celle utilisée en 2021.

Election du comité et du président ou de la présidente de l'association.

Le comité et le président ont été réélus à l'unanimité.

Guy MUSY
Délégué du Conseil municipal à l'Association NOCTAMBUS

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Rapport de la séance du Conseil intercommunal**
Séance du : **Mercredi 6 octobre 2021**

Monsieur Philippe Thorens, Président, souhaite la bienvenue aux membres du GIPEC.

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises depuis la dernière séance du conseil le 11 mars 2021. Deux nouvelles crèches ont ouvert, l'IAM Corsier le 1.3.2021 et l'IAM Vésenaz II le 30.8.2021.

Nous approuvons le PV de la séance du 11 mars 2021.

Suit le point de situation sur les 2 ouvertures de crèche :

A l'IAM Vésenaz II, 41 enfants sont actuellement accueillis (dont 7 fratries) formant 4 groupes d'enfants dans 4 espaces, selon le projet pédagogique de base multi-âges. La directrice sur les 2 sites de Vésenaz, Madame Carine Sprecher, avec son adjointe Madame Dorothée Niess, 'insufflent' ce projet de pédagogie active.

A l'AIM Corsier, 52 enfants occupent des places en octobre 2021. Toutes les places pour les enfants nés entre 2019 et 2021 sont prises, on attend encore les bébés nés entre mai et septembre de cette année, déjà inscrits à la crèche. M. Gaël Baeriswyl dirige cette crèche, il travaille aussi en suivant la pédagogie multi-âges.

A l'AIM Vésenaz I, 45 enfants ont déjà été accueillis, mais il reste encore des places pour la tranche d'âge 3-4 ans.

Pour les 3 institutions, le taux d'occupation était en octobre 2021 de 78,63%, avec une projection de 80% à la fin de l'année et de 90% à la rentrée scolaire 2022. Ceci représente une dynamique normale dans le cadre d'ouvertures de crèche.
Dans les 3 crèches, il est plus difficile de remplir les places des 3-4 ans (il reste 26 places), car certains parents avaient auparavant trouvé un autre mode de garde moins cher et, ils l'ont gardé, ou bien ils ont vu leur situation professionnelle se péjorer et ne peuvent désormais plus assumer le coût trop élevé d'une place de crèche, ou encore ils craignent le mode de garde en crèche en période covid et préfèrent faire garder leur enfant d'une autre manière. Il reste aussi toujours des places libres les mercredis et les vendredis, jours qui intéressent moins les parents.
Une autre difficulté réside dans le fait que dans le projet pédagogique multi-âges, les 3 crèches sont obligées de respecter le nombre d'enfants par tranche d'âge. Et il faut aussi savoir qu'une maman, dès un taux de travail de 60%, est en droit de postuler pour une place de crèche.
Le règlement fixe l'ordre de priorisation d'accueil des enfants, à savoir d'abord ceux qui habitent sur les 4 communes, puis ceux dont au moins un parent travaille sur l'une des 4 communes.
On comprend donc la complexité d'optimaliser le taux d'occupation d'une crèche, tout en répondant à toutes les demandes des habitants.

Dans le but d'améliorer le taux de remplissage des 3 crèches, une convention de 4 ans a été signée entre les magistrats d'Anières et de Corsier qui a besoin de places supplémentaires. Une convention similaire a également été signée avec Vandoeuvres afin de leur assurer jusqu'à 4 places (2 à Corsier et 1 à Vésenaz). Les enfants de la commune de Vandoeuvres qui seront acceptés pourront terminer leur cursus dans la crèche qui les a accueillis.
Notre commune assume ainsi actuellement 29 places et non plus 32 comme initialement.
On peut cependant imaginer que d'ici 2 ans, il n'y aura plus que des enfants de nos 4 communes dans les 3 crèches.

La contribution moyenne des parents s'élèvent à Frs1'964 par mois (système solidaire). La collectivité paie Frs 28'136 par place de crèche. Ceci correspond à 44% du coût de la place pour les parents et à 56% pour les communes.

La coordinatrice des 3 crèches, Mme Anne Etienne Nagy, rappelle les mesures de protection Covid du SSJ instaurées pour les crèches et les AFJ auprès des enfants, des collaborateurs, des parents et des visiteurs et celles actuellement en vigueur. Les crèches ont dû faire appel à un grand nombre de remplaçants pour pallier les nombreuses absences du personnel (taux d'absentéisme de 7%). Dès mi-mars 2021, les horaires ont du être réduits, le taux d'encadrement par enfant n'étant plus assuré; l'horaire a passé de 18h30 à 17heures pendant 6 semaines. Les parents ont manifesté leur mécontentement, ceux qui le souhaitaient ont pu se faire rembourser les heures perdues. Néanmoins, les crèches n'ont jamais fermé, tout comme les autres crèches du canton qui, même avec des équipes réduites, ont pu garantir au moins la garde des enfants dont les parents assuraient des fonctions régaliennes. A présent, le personnel ne travaille plus avec un masque, geste autorisé par le médecin cantonal qui souligne néanmoins qu'il en va de la responsabilité individuelle de se faire vacciner pour protéger les autres. La proportion du personnel vacciné au sein des institutions genevoises de la petite enfance se situe aux alentours de 60%.

Les crèches ont le droit de demander le pass-sanitaire depuis le 13.9.2021, mais cette démarche nécessiterait l'instauration de tests hebdomadaires dont les coûts seraient à charge de l'Institution ; ceux-ci seraient trop élevés, la logistique serait trop lourde. Par conséquent, Pop e poppa, tout comme les autres crèches du canton, ne demande actuellement pas au personnel son statut vaccinal ni un pass sanitaire. Mais la situation évolue et, certains cantons comme celui de Fribourg et de Vaud, commencent à prendre des mesures différentiées, ce qui les autoriserait à demander le pass Covid, les tests n'étant alors plus nécessaires.

S'en suit la présentation du budget 2022 du groupement

C'est la 1ère année où le budget sera basé sur une année complète de fonctionnement des 3 institutions. Le réviseur des comptes a indiqué que la norme MCH2 exige qu'un SCI (système de contrôle interne) soit créé, comme c'est le cas dans à peu près tous les groupements communaux. Celui-ci sera mis en place dès mars 2022.
Les comptes 2020 ont été impactés par la situation sanitaire ainsi, le déficit de fonctionnement de Pop e poppa s'élève à Frs 4'651'681. (cette charge figure dans le budget du GIPEC). D'autre part, si Pop e poppa a géré elle-même ces 10 dernières années la comptabilité du Groupement, le Bureau a décidé, en accord avec les autres magistrats, que la gestion de la comptabilité du GIPEC sera désormais transférée à la commune de Collonge-Bellerive. Cette prestation de Frs 3'500 est déjà prévue au budget 2022 (elle diffère de peu de celle que facturait Pop e poppa, à savoir Frs 3'900).
Une uniformisation des indemnités (jetons de présence) pour les membres du Bureau et du Conseil est proposée, acceptée et votée à l'unanimité, cette somme représente Frs 18'000, elle est inscrite au budget 2022 et sera désormais pris en charge par le GIPEC.
Toujours dans le cadre du budget, le Bureau a décidé de ne plus engager d'aides, vu l'instauration du salaire minimal, même pour des personnes sans expérience. Le personnel engagé à la place coûtera davantage et ceci aura aussi une incidence sur le budget 2022.
Le budget global du GIPEC présente un total de Frs 5'570'000, avec une subvention communale de Frs 28'136/place de crèche, ce qui a été inscrit au budget des communes.

A l'unanimité, nous approuvons le budget 2022 de Pop e poppa et du GIPEC.

Nous approuvons ensuite le quota de places par commune et votons à l'unanimité la répartition suivante pour l'année 2022 :

29 places pour Anières
126 places pour Collonge-Bellerive
31 places pour Corsier
12 places pour Hermance
Soit 198 places en tout.

Madame Claudine Hentsch, membre du Bureau, souligne qu'Anières est en 'sous-occupation' quant au nombre de places occupées dans les 3 crèches, alors que Corsier a besoin de places. Sous la précédente législature, alors que s'ébauchait le projet de 2 nouvelles crèches, le Maire avait réservé

32/198 places, pensant au développement futur de notre commune. Actuellement, Anières offre donc un choix généreux et varié à sa population de 2'500 habitants, mais elle doit réfléchir à une politique globale de la Petite Enfance pour la commune qui, outre ses places de crèche, abrite le jardin d'enfants 'la T'Anières' et qui renouvelé sa subvention de 3 places à l'Association 'Koala'. Ceci tout en sachant que ni la T'Anières, ni 'Koala', n'offrent avec leurs horaires la même prise en charge quotidienne des enfants qu'une crèche.

Enfin, nous est relatée la 'vie des crèches', le concept du 'multi-âges' pratiqué toute la journée à Vésenaz II et à Corsier, pédagogie basée sur l'entraide et le développement de l'empathie de la part des plus grands et permettant aux petits d'acquérir plus rapidement des compétences par imitation. Ce projet d'entreprise apprenante' présente aussi l'avantage de réunir les fratries. Le bâtiment de Vésenaz I est bâti sur un modèle de crèche traditionnelle, il n'est donc pas adapté au fonctionnement du multi-âges toute la journée mais il offre des échanges quotidiens entre les différents groupes d'âges.

Pendant la transformation de la nouvelle cuisine de production, Hermance a accueilli l'équipe de cuisine, ce qui a été très apprécié. L'organisation du personnel entre les 3 crèches et ses programmes ont mis du temps à se mettre en place, à cause des nouveautés et de la situation Covid mais 2 ans, pour doubler la capacité des crèches de CoHerAn & Co est finalement un temps assez court si l'on pense à tous les efforts qu'il a fallu fournir pour y arriver. Le Président, Philippe Thorens souligne l'entente très appréciée qui a régné entre les 4 communes.

Finalement, le Président rappelle les inaugurations conjointes le samedi 16 octobre de l'IAM Vésenaz II et de l'IAM Corsier auxquelles les membres du GIPEC et des conseils municipaux sont conviées sur invitation.

Corinne Alhanko
Conseillère municipale Anières
Membre du GIPEC

République et canton de Genève

Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : **Finances**
Séance du : **Mardi 9 novembre 2021**

Madame Marie Chavaz, responsable des finances, est en arrêt de travail. Madame Anne-Françoise Morel, comptable indépendante, a repris la charge de la comptabilité pendant son absence.

En préambule à l'examen du budget, par visioconférence, Madame Morel (maire de la commune de Jussy) a fait un bref exposé sur l'interaction entre le centime additionnel et le budget, ainsi que sur la péréquation intercommunale.

Ces deux éléments agissent sur les mécanismes financiers des comptes communaux et « in fine » sur le budget.

Celles et ceux qui désirent prendre connaissance de son exposé peuvent consulter le PV de la commission.

Examen du budget.

A titre préliminaire, je rappelle que, lors de notre précédent conseil municipal du 4 octobre dernier, nous avons adopté la délibération 2020-2025 D - 038,

ce qui a permis de réaliser des amortissements complémentaires sur l'exercice 2021,

et la délibération 2020 -2025 D – 040 augmentant la réserve conjoncturelle à CHF 10'000'000 Fr.

Ces deux mesures sont incidentes sur la construction du budget.

Lors de la commission du 9 novembre, l'Administratif a présenté des corrections portant sur cinq rubriques.

Vous les trouverez sur le tableau annexé au projet de budgets.

Elles touchent les postes 0220, Services généraux (p2 - 3), 5790 dédommagements aux communes (p13) et 9100 impôts (p 18).

Toutes ont été adoptées par la commission.

Pour les investissements, comme prévision des dépenses 2022, cinq rubriques ont été ajoutées, soit :

- sur un crédit voté de 16 millions Fr., 6'000'000 Fr. pour le parking de la place communale et place du haut.
- sur un crédit voté de 2'152'923 Fr., 1'652'923 Fr. pour la zone 30 Chevrens - Bassy
- sur un crédit voté de 3'338'700 Fr., 1'500'000 Fr. pour la zone 30 secteur lac
- sur un crédit voté de 1'400'000 Fr., 700'000 Fr. pour les écopoints.

Si besoin est, je laisse le soin au maire de commenter ces rubriques lors de leur examen.

Budget 2022

ADMINISTRATIION GENERALE 01 / 02

On relève une légère diminution des charges alors que les revenus restent stables.

La formation du personnel augmente de 25'000 Fr. à 35'000 Fr.

Le personnel comprend 17 personnes pour l'équivalent de 14,88 postes à temps plein.

En ce qui concerne le salaire minimum appliqué pour les jeunes, il s'élève à 23,27 Fr. l'heure.

Une augmentation de 10'000 Fr. est consacrée à la communication sur les réseaux sociaux.

ORDRE, SECURITE et DEPENSES 1

Diminution des charges, revenus stables.

Les pompiers vont acquérir un appareil pour laver les bottes à 5'000 Fr.

FORMATION 2

Diminution des charges, revenus stables.

CULTURE, SPORTS, LOISIR et EGLISE 3

Augmentation des charges et revenus stables.

Installation de la patinoire devant l'ancienne ferme de l'Astural.

SANTE 4

SECURITE SOCIALE 5

Augmentation des charges et revenus stables.

Crèche intercommunale Ile aux mômes

Le rapport de Madame C. Alhanko-Bauer concernant le point 4 b) de l'ordre du jour a apporté les précisions attendues par la commission.

La commune d'Anières ne remplit pas le quota de 32 places qui lui est réservé dans les trois établissements, soit à Vésenaz I et II, et à Corsier, récemment inauguré. Pour ne pas perdre les trois places vacantes, elles les allouent à la commune de Corsier, qui en a besoin.

Bâtiment Astural

Le bâtiment a été vidé de ses habitants. Pour éviter qu'il soit squatté, il est occupé par un collectif qui, en contrepartie, il gèrera la patinoire pendant les trois mois de son exploitation.

Une subvention de 12'000 Fr. est allouée à la Fondation pour le logement, lui permettant de mettre le bâtiment aux normes électriques OIBT.

Subvention à l'étranger

Les normes internationales recommandent que les collectivités publiques consacrent les 0,7 % des charges de fonctionnement à l'aide internationale.

Après déduction des amortissements et de la péréquation, le montant alloué de 100'000 Fr. pour l'aide humanitaire est supérieur aux 0,7 % recommandés.

TRANSPORT 6

Revenus stables et augmentation des charges.

Un nouveau montant de 20'000 Fr. est destiné à un prestataire de service qui va gérer la fibre optique.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 7

Augmentation des charges et diminution des revenus.

ECONOMIE PUBLIQUE 8

Pas de charges, augmentation des revenus.

Malgré la recrudescence de l'épidémie de la COVID, les bons de solidarités n'ont pas été reconduits.

FINANCES ET IMPOTS 9

Très forte augmentation des charges et des revenus.

En commission, une discussion s'est engagée sur les honoraires des régies.

Ce sujet sera repris lors de la revalorisation du parc immobilier de la commune.

TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

La proposition de l'exécutif est de la maintenir à 31 centimes.

PROJET DE BUDGET 2022

En commission, aucun amendement n'a été proposé par les conseils municipaux.

Suite aux correctifs de l'exécutif, le projet de budget donne le résultat suivant :

Total des charges	21'122'201,00
Total des revenus	21'146114,00
Excédent	23'913,00

A l'unanimité, la commission des finances recommande au conseil municipal d'accepter le budget tel qu'il vous est présenté, sous réserve des délibérations

043, 044 et 045.

DELIBERATION 043

Taux du centime additionnel

A l'unanimité, la commission préavise le maintien du centime additionnel à 31 centimes.

DELIBERATION 044

Dégrèvement de la taxe professionnelle

Pour l'exercice 2022, à la majorité de 5 voix pour, 2 absentions et 1 opposition, la commission préavise favorablement le dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle

DELIBERATION 045

Fond intercommunal pour le développement urbain FIDU

Le conseil municipal n'a pas la compétence de modifier le montant de la subvention, ni de la refuser. En conséquence, c'est à l'unanimité que la commission préavise favorablement la délibération.

J'aimerais terminer mon rapport en remerciant Madame Lea Boisadam, procès-verbaliste de la commission des finances, pour m'avoir transmis très rapidement le projet du procès-verbal, version « mot à mot », qui m'a permis de le rapporter ce soir.

Jean-Luc RICHARDET - Président